



Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds (le "Fonds"). Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient sont fournies aux investisseurs conformément à une obligation légale, afin de les aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce Fonds et quels risques y sont associés. Il est conseillé aux investisseurs de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Preval Funds SICAV - World Winners I, une catégorie d'actions du Preval Funds SICAV - World Winners

Société de gestion
ISIN

Preval
LU1132347094

Objectifs et politique d'investissement

Ce Fonds en actions est géré activement et vise un rendement supérieur à celui du benchmark MSCI All Countries World Index (MSCI ACWI). Le portefeuille et la performance du Fonds peuvent s'écarter de l'indice de référence. Il investit principalement dans des actions (60%-100%), soit directement, soit par le biais d'autres fonds (jusqu'à 10%), sans se limiter à une zone géographique (y compris Chine continentale et Inde) ou à un secteur industriel. Les placements portent principalement sur des entreprises dont la capitalisation boursière se chiffre au moins à 1 milliard EUR ou contre-valeur dans d'autres devises. Les placements en Chine continentale comportent des risques spécifiques à ce marché et les engagements en actions A chinoises passent par Shanghai-Hong

Kong Stock Connect et à Shenzhen-Hong Kong Stock Connect. Le fonds peut utiliser des instruments dérivés pour se protéger contre les fluctuations des monnaies et des cours des titres et pour garantir une gestion de portefeuille efficace. Recommandation: ce fonds peut ne pas être approprié pour les investisseurs qui prévoient de retirer leur argent dans les cinq ans. Les investisseurs peuvent acheter ou vendre des actions du Fonds chaque jour (aux jours bancaires au Luxembourg). Cette catégorie d'actions ne verse pas de distributions régulières. Le Fonds supporte les frais usuels de courtage et de banque encourus au titre des transactions portant sur les titres du portefeuille. Ces frais ne sont pas mentionnés dans le chapitre «Frais» du présent document.

Profil de risque et de rendement

Profil de risque



1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Le profil de risque et de rémunération du fonds reflète les variations de valeur des placements dans ce fonds qui auraient pu survenir au cours des cinq dernières années. Ces variations ont été calculées sur la base de données de performances simulées dans le cas d'historique manquant. L'appréciation du risque du fonds est susceptible de changer à l'avenir. Veuillez noter que la possibilité de réaliser des bénéfices plus élevés implique généralement un risque de pertes également plus important. La classe de risque la plus basse ne signifie pas que le fonds ne présente aucun risque.

Pourquoi le Fonds est-il classé dans cette catégorie?

Les cours des actions reflètent en premier lieu les perspectives attendues d'une entreprise telles qu'estimées par les acteurs du marché. Les anticipations tendent à fluctuer plus fortement en période de hausse de l'incertitude. Le fonds peut souffrir d'une faible diversification des émetteurs qui le rend plus vulnérable.

Existe-t-il d'autres risques particuliers?

Le profil de risque et de rendement ne reflète pas les risques auxquels le fonds pourrait être exposé à l'avenir en cas de développements sans rapport avec ce que le fonds a pu connaître dans un passé récent. Cela comprend notamment les risques suivants, rares mais susceptibles d'avoir un impact important.

- Risque de liquidité: les actifs ne peuvent pas nécessairement être vendus à un coût limité dans un laps de temps suffisamment court. Une partie des investissements du Fonds est susceptible de présenter une liquidité limitée. Le Fonds s'efforcera d'atténuer ce risque au moyen de différentes mesures.
- Risque de contrepartie: la faillite ou l'insolvabilité des contreparties du Fonds peut entraîner un défaut de paiement ou de livraison. Le Compartiment s'efforcera d'atténuer ce risque au moyen de garanties financières reçues à titre de cautionnement.
- Risque opérationnel: des processus inadéquats, des erreurs techniques et des événements catastrophiques peuvent être à l'origine de pertes.
- Risques politiques et juridiques: les placements sont exposés aux changements de normes et de lois du pays où ils sont effectués. Cela comprend les restrictions sur la convertibilité des monnaies, le prélèvement d'impôts et la réalisation de contrôles sur les transactions, les limites des droits de propriété, ainsi que d'autres risques juridiques. Les placements sur des marchés financiers moins développés peuvent exposer le fonds à un risque opérationnel, juridique et politique plus important.

Frais

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	2,50%
Frais de sortie	Sans objet
Frais de conversion	2,50%
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur le capital de l'investisseur avant l'investissement ou avant le versement du produit du placement.	
Frais prélevés par le Fonds sur une année	
Frais courants	1,37%

Frais prélevés par le Fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	20%, sous réserve d'un high watermark conformément à la méthodologie décrite dans le prospectus

Les frais dus par les investisseurs servent à couvrir les coûts d'exploitation du Fonds, y compris les frais de marketing et de distribution. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Les **frais d'entrée** et de **sortie** indiqués sont les frais maximums pouvant être imputés aux investisseurs. Les investisseurs peuvent obtenir le montant des frais effectivement appliqués auprès de leur conseiller financier ou du distributeur.

Les données relatives aux **frais courants** reposent sur les chiffres de l'exercice précédent clos au 31 décembre 2018. Ces frais peuvent varier d'une année à l'autre. Ils ne comprennent pas la commission de performance ni les frais de transactions du portefeuille, mais ils incluent les frais d'entrée et/ou de sortie

que le Fonds doit payer à l'achat ou à la vente d'actions/de parts d'un autre organisme de placement collectif.

La société de gestion a droit à une **commission de performance** si la valeur nette d'inventaire (VNI) du fonds dépasse une valeur de référence prédéfinie et

si les conditions supplémentaires stipulées dans le prospectus sont respectées. Pour de plus amples informations sur les frais, les investisseurs doivent se référer à l'annexe III du prospectus de la SICAV, qui est disponible à l'adresse www.fundsquare.com.

Performances passées

Exclusion de la responsabilité concernant la performance

Veillez noter que la performance passée ne constitue pas une indication fiable des résultats futurs.

Frais et commissions

Le graphique présente la performance du Fonds fondée sur l'évolution en pourcentage de la valeur nette d'inventaire d'un exercice sur l'autre dans la monnaie de classe d'actions.

Le calcul de la performance passée inclut les frais courants du Fonds. Les frais d'entrée et de sortie sont exclus du calcul de la performance passée.

Date de lancement et monnaie du Fonds

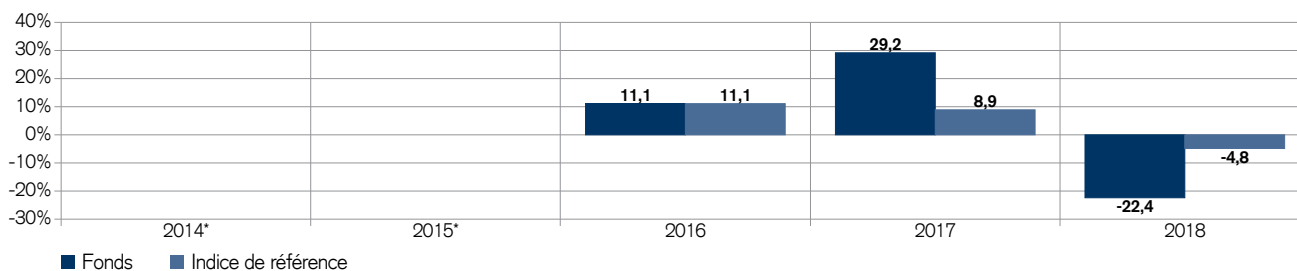
Le Fonds a été lancé le 10 avril 2015.

La catégorie d'actions a été lancée le 10 avril 2015.

La monnaie de référence du Fonds est le EUR.

La monnaie de la catégorie d'actions est le EUR.

La performance passée a été calculée en EUR.



* Aucune donnée relative à la catégorie d'actions n'est disponible pour cette période de référence. La catégorie d'actions a été lancée le 10 avril 2015.

Informations Pratiques

Dépositaire

Credit Suisse (Luxembourg) S.A., Luxembourg

Autres informations

De plus amples informations sur Preval Funds SICAV («SICAV»), le prospectus du Fonds ainsi que les derniers rapports annuels et semestriels en langue française peuvent être obtenus gratuitement, auprès de Preval, des distributeurs désignés ou par internet sur www.fundsquare.com. Ce document d'information clé pour l'investisseur concerne un sous-fonds faisant partie de Preval Funds SICAV. Le prospectus ainsi que les rapports périodiques sont établis pour l'ensemble de la SICAV à compartiments. Les actifs et les dettes des différents sous-fonds représentent des patrimoines distincts. Cela signifie qu'aucun sous-fonds ne répond sur ses actifs des dettes d'un autre sous-fonds au sein de la SICAV à compartiments.

Des détails sur la politique de rémunération de la société de gestion, y compris les personnes en charge de la détermination de la rémunération fixe et variable des collaborateurs, une description des principaux éléments de la rémunération et un aperçu de la manière dont la rémunération est déterminée, sont disponibles sur le site Internet suivant: www.preval.lu. Une copie papier de cette politique est également disponible gratuitement pour les investisseurs, sur demande.

Publication des prix

Les prix les plus récents des actions sont disponibles sur www.fundsquare.com.

Echange de fonds/catégories

Les investisseurs peuvent convertir tout ou partie de leurs actions contre des actions de la même catégorie d'un autre sous-fonds ou d'une autre catégorie du même sous-fonds ou d'un autre sous-fonds, à condition que les conditions d'accès dans la catégorie d'actions concernée soient satisfaites. De plus amples informations sur la conversion d'actions et la commission de conversion en vigueur figurent dans le prospectus au chapitre «Conversion d'actions».

Données spécifiques sur les fonds

D'autres catégories d'actions peuvent être proposées pour ce Fonds. De plus amples informations à ce sujet figurent dans le prospectus. De plus amples informations sur les catégories d'actions commercialisés au public dans la juridiction de l'investisseur sont disponibles sur www.fundsquare.com.

Réglementation fiscale

Le Fonds est soumis aux lois et réglementations fiscales en vigueur au Luxembourg. Suivant le lieu de résidence de l'investisseur cela peut avoir des conséquences fiscales sur sa situation fiscale personnelle. Pour plus de précisions il est recommandé à l'investisseur de consulter un conseiller fiscal.

Responsabilité

La responsabilité de Preval ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de la SICAV.

Ce Fonds est agréé au Luxembourg et réglementé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF).

Preval, Luxembourg est agréée au Luxembourg et réglementée par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 10 mai 2019.